



Caractéristiques du projet

Administrateur ayant délivré Administrateur Régional l'autorisation

Rues concernées Place de Rochefort (Forest), Avenue du Roi (Saint-Gilles), Avenue du Roi (Forest)

Maître d'ouvrage (Impétrant pilote) DITP-ARS

Impétrants coordonnés DITP-ARS

Nature du chantier Travaux de voirie et d'infrastructure

Calendrier Voir phases

Contact joignable 24h/24 et 7i/7 pour signaler un danger lié au chantier







RUE DE SERBIE SERVIESTRAAT

Scannez le QR code pour plus d'information



Chantier 306761 : PDB-avenue du Roi

			000	
0	DEL	CCO	C	L
ᆫ.	u u	sse		ı

DE RUYCK Mathieu

Carte	
170194	51. OE
LAAN	PLACE DE ROCHEFORT
167189	PLEIN

N°	Nom	Description des travaux	Début	Fin	Durée autorisée	Impacts	Gestionnaire de chantier
1	Rochefort - P1 - IMPAIR		21/11/2021	21/12/2022	10 Jours Ouvrables	Cycliste Berme Stationnement Piéton Bus Véhicule (<3,5T) Poids lourd (> 3,5T)	

Phase 1 Coupe 1-1'

Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de la place de Rochefort et l'Avenue du Roi côté impair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Rue du Montenegro, Rue du Canada, Avenue du Parc. Les piétons seront maintenus en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50métres. Les cyclistes seront renvoyés en voirie et devront suivre la déviation automobile. L'accès au propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels ; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.



2 Rochefort - P2 - PAIR

17/01/2022

28/01/2022

10 Jours Ouvrables

Cycliste Berme Stationnement Piéton

Poids lourd (> 3.5T)

022041618 nnement mderuyck@sprb.brusse

Véhicule (<3,5T)

Phase 2

Coupe 2-2'

Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de la place de Rochefort et l'Avenue du Roi côté pair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Avenue Wielemans Ceuppens, rue du Croissant et rue du Montenegro. Un cheminement mixte piéton et cycliste sera mis en place en trottoir sur une largeur minimum utile à 2.20métres. L'accès au propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Rochefort ne sera toléré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.



Serbie - P1 - IMPAIR - Plateau

21/11/2021

21/12/2022

3 Jours Ouvrables

Cycliste Berme Stationnement Bus

Véhicule (<3,5T) Poids lourd (> 3,5T)

Phase 3

3

Coupe 3-3'

Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de l'Avenue du Roi et la Rue de Serbie côté pair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via Rue de Serbie, Rue du Croissant et rue du Montenegro. Un cheminement piéton sera mis en place en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50 mètres. L'accès aux propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera tolefré. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 ; 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.



Chantier 306761 : PDB-avenue du Roi

be.brussels 🦇

Serbie - P2 - PAIR - Arrêt

21/11/2021

07/02/2022

10 Jours Ouvrables

Cycliste Berme Stationnement Piéton Véhicule (<3,5T)

Poids lourd (> 3,5T)

Phase 4 Coupe 4-4'

Le travail se fera en trottoir, en zone de stationnement et en voirie sur l'angle de l'Avenue du Roi et la Rue de Serbie côté impair. La voirie sera fermée à la circulation automobile avec une déviation locale qui sera mise en place via rue du Montenegro, Rue Andre Hennebicq, rue de Serbie. Un cheminement piéton sera mis en place en trottoir côté façade sur une largeur minimum utile à 1.50mètres. L'accès aux propriétés riveraines , aux commerces et au passage zébré sera maintenu en permanence via des passerelles. Aucun impact sur la Place de Rochefort ne sera toler. L'emprise sera balisée et sécurisée avec une signalisation adéquate. Une zone de stockage et de (dé) chargement sera localisée dans l'emprise du chantier. Le demandeur veillera à contacter la STIB (service Perturbations et déviations des transports en commun - tél : 02/515.23.38 - fax : 02/515.32.74 ou 02/515.32.54 -perturbations@stib.brussels; verkeersstoringen@mivb.brussels afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer l'accessibilité aux arrêts de transports en commun. Le demandeur veillera également à prévenir la STIB du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce dernier. Le demandeur veillera à prendre contact avec le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente de la Région de Bruxelles-Capitale (SIAMU - tél : 02/208.85.45 - fax : 02/203.30.00 - courriel : plans-plannen@firebru.brussels). Le demandeur veillera également à prévenir le SIAMU du démarrage de son chantier au minimum 10 jours avant le début effectif de ce demandeur veillera à contacter Bruxelles-Propreté (Eric Nsabagasani - tél : 02/778.09.61 : 0800/981.81 - courriel : Eric.Nsabagasani@arp-gan.be) afin d'organiser une déviation ou la mise en place d'un dispositif permettant d'assurer la collecte des immondices.